

Rencontre Mme Torreton, présentation Sciences Po
Mercredi 16 décembre 2015, Section Internationale Première
(cours d'AP spécifique section USA)

1. Présentation générale des IEP

Les Instituts d'études politiques sont des établissements publics d'enseignement supérieur (= super universités) consacrés aux études des questions contemporaines (politique, histoire, économie, sociologie, relations internationales, droit etc.)

« Sciences Po » = surnom donné aux IEP

En première année, plus de 50 % des étudiants viennent des sections ES.

5 ans d'étude

10 IEP : Paris, Strasbourg, Bordeaux, Toulouse, Grenoble, Lyon, Aix-en-Provence, Lille, Rennes, Saint-Germain-en-Laye => à chacun sa spécificité.

<http://www.studyrama.com/formations/filieres/instituts-d-etudes-politiques-iep/les-specificites-des-iep-de-province-45592>

=> des passerelles existent entre les IEP si vous voulez intégrer un master qui n'existe pas dans le votre, généralement dossier de candidature et oral de sélection.

De plus, Sciences Po Paris a des programmes externalisés dans toute la France, en fonction de la spécialité que vous choisissez pour les trois premières années (aire linguistique ou culturelle).

2. Débouchés :

- Journalisme (école intégrée)
- Droit et Magistrature (en préparant à l'ENM)
- Communication publique ou privée (école intégrée)
- Marketing
- Édition
- Politique
- Haute administration (en préparant à l'ENA, l'INET etc.)
- Recherche (écoles doctorales de sociologie, histoire, sciences politiques etc.)

- Scolarité qui permet de se forger un réseau de relations avec les futurs cadres du pays
- Équivalences dans de nombreuses universités (France et étranger)
- Pour aller plus loin : sites internet très bien faits pour se renseigner => à consulter !!

3. Format des études : modèle européen LMD. Scolarité de base = 5 ans.

- 3 ans : collège universitaire, enseignement pluridisciplinaire
- +2 ans : cycle de spécialisation (choix d'un master)
- (+ 3-4 ans : doctorat pour ceux qui veulent continuer)

Énorme atout des IEP : la 3^{ème} année qui se fait obligatoirement dans une université à l'étranger (ex. Sciences Po Paris : 400 universités partenaires !). C'est la 2^e année pour Sciences Po Bordeaux.

<http://www.sciencespo.fr/international/fr/universites-partenaires?avancee=1>

<http://www.sciencespobordeaux.fr/fr/formation/diplome-d-institut-d-etudes-politiques-UX/premier-cycle-annees-1-2-3-cycle1/deuxieme-annee-program-deuxieme-annee.html>

4. Intégrer Sciences Po : sur concours

(Sur dossier pour Sciences po Paris : pour les élèves des lycées REP + conventionnés avec Sciences Po, ou pour ceux ayant fait des études secondaires à l'étranger et certains bacs internationaux : Abibac, Bachibac etc.)

<http://www.sciencespo.fr/admissions/fr/content/college-procedure-internationale-les-criteres-deligibilite>

Quand entrer dans un IEP ?

- entrée en 1^{ère} année, juste après le bac (tous les IEP)
- entrée en 2^e année, à bac+1 (tous, sauf Paris, Bordeaux et Grenoble)
- entrée en 3^e année, à bac +2 (seulement à Bordeaux, par exemple après une prépa)
- entrée en master 1, à bac +3 (soit sur dossier à Bordeaux et Grenoble, soit sur concours dans tous les autres)
- entrée en master 2, à bac +4 : sur dossier, dans certains masters spécifiques

Quelles sont les modalités des concours ? 4 concours pour 10 IEP

- concours commun à 7 IEP (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg, Toulouse) : les candidats sont ensuite répartis entre les IEP en fonction du classement qu'ils en ont fait et de leurs résultats.

=> Pour l'instant, il n'est pas spécifié s'il existe un centre d'examen en Guyane

<http://www.sciencespo-concourscommuns.fr/-concours-commun-1re-annee->

- concours de Sciences Po Paris : pour 2016, les échéances approchent puisque le dossier doit être envoyé avant le 6 janvier (épreuves écrites en février, oral d'admission en mai)

=> d'après témoignages, il est possible de le passer en Guyane, mais pas de confirmation sur le site de l'IEP, il faudrait donc contacter le centre des examens

<http://www.sciencespo.fr/admissions/fr/college-examen-epreuves>

- concours de Sciences Po Grenoble

- concours de Sciences Po Bordeaux

=> pour ce dernier, il est possible de passer les épreuves écrites en Guyane, il faut simplement le préciser dans le dossier d'inscription

<http://www.sciencespobordeaux.fr/fr/admissions/e-annee-du-cursus-general-1.html>

Quelle est la nature des épreuves ?

1. Un dossier de candidature comprenant les bulletins de Seconde, Première et Terminale + le relevé des épreuves anticipées du baccalauréat + une lettre de motivation **essentielle** => lettre qui parle du parcours scolaire et extra-scolaire, des attentes etc. à préparer avec vos enseignants.

2. Des épreuves écrites :

- Pour le concours commun : 3 épreuves

une dissertation sur une question contemporaine imposée (ex. cette année : « École » et/ou « Démocratie ») => 3h

une dissertation d'histoire (Le Monde, l'Europe et la France de 1945 à nos jours) => 3h

une épreuve de langue vivante (d'où **l'intérêt MAJEUR de l'OIB**) => 1h30

<http://www.sciencespo-concourscommuns.fr/nature-des-epreuves>

- Sciences Po Paris : 3 épreuves

une dissertation d'histoire => 4h

une épreuve au choix : littérature et philosophie, mathématiques, sciences économiques et sociales => 3h

une épreuve de langue vivante (là encore, OIB +++) => 1h30

<http://www.sciencespo.fr/admissions/fr/college-examen-epreuves>

- Sciences Po Grenoble : 2 épreuves

une épreuve de langue vivante => 1h30

une épreuve d'histoire sur un ouvrage imposé => 4h

<http://www.sciencespo-grenoble.fr/formations/entrer-a-sciencespo/conditions-dacces-dates-et-nature-de-lepreuve-concours-premiere-annee/>

- Sciences Po Bordeaux :

une composition sur un thème d'actualité => 3h

une dissertation d'histoire => 2h

une épreuve de langue vivante => 1h30

<http://www.sciencespobordeaux.fr/fr/admissions/e-annee-du-cursus-general-1.html>

3. Un oral d'admission : uniquement pour Sciences Po Paris, donc obligation de se déplacer en mai si vous êtes reçus aux écrits.

<http://www.sciencespo.fr/admissions/fr/college-examen-entretien-oral>

=> Pour tous, l'admission se fait sous réserve d'obtenir le baccalauréat l'année où vous avez réussi le concours d'entrée.

Doubles cursus : très nombreux, proposés par quasi tous les IEP. Soit entre l'IEP et une université ou une école française (ex. double diplôme Sciences Po-HEC, Sciences Po-Sorbonne etc.), soit avec des universités étrangères.

5. Comment se préparer ?

1. Fiches sur l'actualité, approfondissements des programmes de terminale

2. Annales des années précédentes, avec les bonnes copies en ligne

<http://www.sciencespo.fr/admissions/fr/college-examen-preparation>

3. Préparer la lettre de motivation avec vos profs

=> Des préparations privées existent, mais dans l'ensemble les IEP considèrent qu'elles ne sont pas nécessaires, dans la mesure où elles ne demandent pas autre chose qu'un excellent niveau de terminale...

=> Pour entrer en 2^e, 3^e ou 4^e année, de nombreuses CPGE proposent des « options Sciences Po » avec des renforcements en histoire contemporaines, relations internationales etc. A voir avec les prépas proposées au lycée Félix Éboué de Cayenne.

6. Le coût

Inscription concours : 150-160€ pour chacun des concours, sauf le concours commun pour lequel on ne paye qu'une fois (boursiers exonérés pour la plupart des IEP, même échelon zéro)

Frais de scolarité : dégressifs, calculés en fonction du revenu fiscal lorsque le foyer de l'élève se situe dans l'Union européenne. Pour Sciences Po Paris, ils peuvent aller de 0 à 10 000€ pour le collège universitaire... (<http://formation.sciences-po.fr/droits-scolaire>). Pour les autres, renseignez-vous sur les sites internet des IEP.

Ex. pour Sciences Po Paris et Bordeaux, outils de calcul en ligne :

http://formation.sciences-po.fr/sites/default/files/droits_scolaire/calculateur.htm

http://www.sciencespobordeaux.fr/fr/admissions/droits_d_inscription.html